

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion du : lundi 14 octobre 2024

Présent(s) : Messieurs Janick BARBUSSE, Jean Pierre FAURE, Philippe GLORIES, Daniel SALDANA,

Excusé(s) :

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

PROCHAINE REUNION LE 13 NOVEMBRE 2024

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

A.O.P. : *Arrêté d'Ouverture au Public*

A.A.C. : *Attestation Administrative de Capacité*

PV CDS : *Procès-Verbal de la Commission De Sécurité*

SYN : *Terrain Synthétique*

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

FERRIERES SUR ARIEGE - SALLE OMNISPORT DU PAYS DE FOIX - NNI 91219901

Cette installation est classée Futsal 3 jusqu'au 26/08/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 12/09/2024, et des documents transmis :

- Visite du 12/09/2024,
- A.A.C. en date du 12/09/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 14/10/2034

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LE FOSSAT - COMPLEXE SPORTIF VERSAILLES - NNI 91240201

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau E6 jusqu'au 08/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 10/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 162 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

2.3 Changement de niveau de classement

LORP SENTARAILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 92890101

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 106 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

ESCOSSE - STADE DU COULOUMIE - NNI 91160101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/02/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10/10/2024

Etude photométrique du 16.11.2023

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 159 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

MILLAU - STADE MALADRERIE 3 KATONA - NNI 121450203

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 18/05/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 01/07/2024
- Lettre d'intention
- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne un changement de revêtement

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFa) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ONET LE CHATEAU - STADE DES ALBATROS - NNI 121760501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08/03/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 169 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

Après réception de l'étude photométrique, l'éclairage de cette installation pourra être classé E6

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2028

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LOMBEZ - STADE PAUL VIGNAUX - NNI 322130101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 89 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

MONFERRAN SAVES - COMPLEXE SPORTIF - NNI 322680201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04/09/2024

Etude photométrique du 16.02.2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 154 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

SEMEAC - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 654170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/08/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20/08/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 206 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PRADINES - STADE HENRI BARRAU 2 - NNI 462240102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/10/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 128 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

CAHUZAC/VERE - Stade Pierre DesiraT - NNI 810510101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 02/02/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 27/09/2024, et des documents transmis

- Visite effectuée le 30/09/2024 par la CRTIS,
- Rapport de visite du 30/09/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/10/2034

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LAVAUUR – Stade MUNICIPAL FOOT5 – NNI 811405504

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 01.08.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.09.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES

LAVAUUR – Stade MUNICIPAL FOOT5 – NNI 811405505

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 01.08.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.09.2024 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MONTAUBAN - GYMNASSE INGRES - NNI 821219903

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 07/08/2024, et du document transmis

- Visite effectuée le 29/08/2024 par la CDTIS,

La Commission prend note du courrier de la Mairie en date du 26 septembre 2024, ce gymnase est dépourvu de gradins ou de tribunes, et ne peut donc pas accueillir de public.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/10/2034

MEAUZAC - TERRAIN FUTSAL EXTERIEUR - NNI 821089901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 03/10/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 03/10/2024 par la CDTIS,

- A.A.C. du 03/10/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/10/2034

1.2 Confirmation de classement

MONTAUBAN - STADE LA VITARELLE - NNI 821210301

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 09/07/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 09/07/2024 par la CDTIS,

- A.A.C. du 10/07/2024,

- Rapport de visite du 09/07/2024

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/10/2034

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CAUSSADE - STADE ROBERT OLIVE - NNI 820370101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 197 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

LAMOTHE CAPDEVILLE - STADE GEORGES LAFARGUE N° 1 - NNI 820900101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 29/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 127 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

LARRAZET - STADE AMELEE BESSOU 1 - NNI 820930101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 30/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 120 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

NEGREPELISSE - STADE LA CROIX DES TUILES - NNI 821340101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 141 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

MONTECH - STADE DE CADARS 1 - NNI 821250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 18/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 02/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 139 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

POMPIGNAN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 821420101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 142 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

SEPTFONDS - STADE MUNICIPAL - NNI 821790101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 10/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 101 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

MONTAUBAN - COMPLEXE SPORTIF JEAN VERBEKE 3 - NNI 821210103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

SERIGNAC - STADE ARMAND ET ADRIEN MIQUEL - NNI 821800101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 153 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

MONTAUBAN - STADE LA VITARELLE - NNI 821210301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21/11/2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 127 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.81

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

GARGANVILLAR - STADE MOULIN À VENT 1 - NNI 820630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 178 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

L HONOR DE COS - STADE DE LOUBEJAC - NNI 820760201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 29/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 174 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

AUVILLAR - STADE MUNICIPAL - NNI 820080101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 125 lux (Iodure Métallique)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

2.3 Changement de niveau de classement

BEAUMONT DE LOMAGNE - STADE DU LAC - NNI 820130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 05/10/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 145 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.25) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

> La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.48) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

TOULOUSE - GYMNASE LA CEPIÈRE - NNI 315559904

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 10/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 05/07/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 17/09/2024 par la CRTIS,
- PV de sécurité en date du 05/02/2015,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/10/2034

TOULOUSE - GYMNASE BAGATELLE - NNI 315559912

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 10/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 05.07.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 17/09/2024 par la CRTIS,
- PV de sécurité en date du 19/08/2020,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/10/2034

TOULOUSE - SALLE COSEC DE LA REYNERIE - NNI 315559907

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 02/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 05.07.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 17/09/2024 par la CRTIS,
- PV de sécurité en date du 30/04/2015,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/10/2034

TOULOUSE - STADE MICHEL MONERRIS - NNI 315552301

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 13/05/2034

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de CONFIRMATION de classement en Niveau T4 PN en date du 13/09/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 17/09/2024 par la CRTIS,
- A.A.C. du 15/09/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 14/10/2034

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

NOE – Stade JACQUES ROUGE – NNI 313990101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30.06.2027

A la demande de la Commission Régionale FAFA, la C.R.T.I.S. à programmer une visite sur les installations, à la suite de celle-ci et du document transmis :

- Rapport avec photos de la CRTIS

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 30.06.2027

PORTET SUR GARONNE – Plateau Sportif JULES VALLES FOOT5 – NNI 314335501

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 10.04.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 03.10.2024 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CASTANET TOLOSAN - STADE DES FONTANELLES - NNI 311130201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2024,

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 01/10/2024,

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 98 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

TOULOUSE - STADE CAZAL LAPUJADE N° 2 - NNI 315553802

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2024,

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 12/09/2024,

Etude photométrique du 13.10.2021,

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 182 lux (Ied)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028

2.2 Confirmation de classement

AUZIELLE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 310360101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 02/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 120 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

BRUGUIERES - STADE RENÉ ALBUS 1 - NNI 310910101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 27/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 144 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

BRUGUIERES - STADE RENÉ ALBUS 2 - NNI 310910102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21/02/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 122 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

BERAT - STADE DANIEL BEAUTES - NNI 310650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 19/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 132 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

EAUNES - STADE AIMÉ PAGNON 1 - NNI 311650101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 28/07/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 17/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 204 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.69
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/10/2026

BOULOC - COMPLEXE SPORTIF - NNI 310790101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/10/2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 133 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.56

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

DAUX - STADE BOUISSOU - NNI 311600101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 26/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 115 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

FENOUILLET - STADE PICQUE PEYRE - NNI 311820301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 19/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/08/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 10/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 151 lux (Ied)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028

MONTGISCARD - STADE MUNICIPAL - NNI 313810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 22/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 178 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

LANDORTHE - STADE LÉON BENOÎT - NNI 312700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 23/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 154 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

LABASTIDETTE - Complexe Sportif Municipal N°2 - NNI 312530102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 86 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.20
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

TOULOUSE - PARC DES SPORTS STADIUM A1 - NNI 315550102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 19/09/2024

Etude photométrique du 28.03.2024,

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 257 lux (Led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/10/2028

VERFEIL - STADE ALDO PIACENTINI - NNI 315730101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/10/2021

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 15/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 116 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

AUTERIVE - STADE RENE MAZEL 1 - NNI 310330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/11/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 26/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 245 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

LABARTHE SUR LEZE - COMPLEXE SPORTIF BERNARD BERAIL - NNI 312480201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 17/08/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 17/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 152 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

Après réception de l'étude photométrique, l'éclairage sera classé jusqu'en 2028.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

BAGNERES DE LUCHON - STADE JEAN PEYRAFITTE - NNI 310420101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/01/2020

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 24/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 142 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

ESTANCARBON - STADE MUNICIPAL - NNI 311750101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 05/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 153 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

Après réception de l'étude photométrique, l'éclairage de cette installation pourra être classé E6

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2028

LE FOUSSERET - STADE JEAN TOURNAN - NNI 311930101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 117 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.38 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

2.3 Changement de niveau de classement

ST ORENS DE GAMEVILLE - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 315060101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 223 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

SEILH - Complexe Sportif Pierre LarriberE - NNI 315410101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 19/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 03/10/2024

Etude photométrique du 12.10.2022,

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 172 lux (Ied)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028

BRAX - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 310880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 30/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/09/2024,

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08/10/2024,

Etude photométrique du 08.01.2024,

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 161 lux (Ied)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028

L UNION - STADE GEORGES BEYNEY - NNI 315610101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 30/06/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2024,

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 10/10/2024,

Etude photométrique du 17.09.2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 240 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/10/2028

LAUNAGUET - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 312820101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 10/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/08/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 24/09/2024

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 187 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.57

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2028

LABARTHE SUR LEZE - Stade Just Fontaine - NNI 312480101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 17/08/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 17/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 136 lux (Iodure Métallique) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de l'éclairage moyen horizontal (136 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (200 lux / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

PIBRAC - STADE GÉRARD MIGLIORE 1 - NNI 314170101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 21/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 09/09/2024

Etude photométrique du 23.05.2018

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 260 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/10/2028

L UNION - STADE SAINT CAPRAIS T5 - NNI 315610203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2024,

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 10/10/2024,

Etude photométrique du 08.12.2022

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 247 lux (Ied)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/10/2028

VERFEIL - STADE JEAN MICHEL AUGÉ - NNI 315730201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/10/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 16/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 155 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

BESSIERES - STADE JEAN AMAT 1 - NNI 310660101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/02/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 106 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

CASTANET TOLOSAN - COMPLEXE SPORTIF DE LAUTARD N°1 - NNI 311130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 01/10/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 305 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/10/2026

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF RANGUEIL 1 - NNI 315554001

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 30/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 09/10/2024

Etude photométrique du 16.11.2016

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 110 lux (Iodure Métallique) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de l'éclairage moyen horizontal (110 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1)

> La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.25) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MARGUERITTES - GYMNASE HALL DES SPORTS - NNI 301569902

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 18/09/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18/09/2024 par la CDTIS,
- A.O.P. du 05/11/1999,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/10/2034

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

BOUILLARGUES - COMPLEXE SPORTIF - NNI 300470201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'une création d'un terrain en gazon synthétique pour un niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 14/06/2024
- Lettre d'intention
- Plan de masse
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

La C.R.T.I.S indique que :

- Il n'est pas conseillé de stocker des buts mobiles derrière la surface de réparation même au-delà de la protection du terrain pour une question de risque de confusion avec l'alignement des buts
- Si le public est admis derrière la ligne de buts et que la zone de sécurité augmentée n'est pas de 6 m, les dispositions de l'art. 3.4 du Règlement doivent être appliquées

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.

- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points. Le profil et les pentes du terrain devront permettre cette hauteur sous la barre transversale
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser.

1.5 Affaires diverses

MOLIERE SUR CEZE – Stade FREDERIC ROBERT– NNI 301710101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 09.09.2034

La C.R.T.I.S. reprend le dossier à la suite de sa décision du 09.09.2024, ainsi que du document transmis :

- A.A.C. en date du 03.10.2024

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09.09.2034

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BAGNOLS SUR CEZE - STADE LÉO LAGRANGE - NNI 300280101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/09/2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 279 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/10/2026

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

CAPESTANG - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 340520102

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16.09.2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18/09/2024 par la CRTIS,
- A.A.C. du 24/09/2024,
- Rapport de visite du 18/09/2024,

À la suite de ce changement de classement, une modification sur l'attribution des vestiaires, le Stade MUNICIPAL 1, NNI 340520101, soit 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitres.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/10/2034

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FRONTIGNAN - STADE PAUL ESPRIT GRANIER - NNI 341080201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01/10/2024

L'étude photométrique du 02/05/2023

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 171 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028

MONTPELLIER - STADE GIL FAYARD - NNI 341720801

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classe

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 113 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de l'éclairage moyen horizontal (113 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus 120 lux minimum / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

CAPESTANG - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 340520102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classe

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.22
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2028

QUARANTE - STADE MUNICIPAL - NNI 342260101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classe

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 08/10/2024

Etude photométrique

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 149 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.14
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2028

MONTPELLIER - STADE BERNARD GIAMBRONNE - NNI 341721301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 11/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 131 lux (Iodures Métalliques)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.35) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/10/2026

2.2 Confirmation de classement

CASTRIES - STADE DES PINS - NNI 340580201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/08/2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/08/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 03/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 169 lux (Iodure Métallique)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2026

2.3 Changement de niveau de classement

MIREVAL - STADE MARCEL DOMERGUE 1 - NNI 341590101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 13/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/09/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 01/10/2024

Etude photométrique du 02.05.2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 189 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/10/2028

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST LAURENT DE LA SALANQUE - COMPLEXE SPORTIF JO MASO - NNI 661800104

Cette installation n'a jamais été classé

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16/09/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18/09/2024 par la CDTIS,
- A.A.C. du 20/09/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/10/2034

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PIA - Stade Henri RosiquE - NNI 661410102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/09/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19/09/2024

- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 30 lux (Ied) (Non conforme)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.09 (Non conforme)
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.24 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

> La valeur de l'éclairage moyen horizontal (30 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

> La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.09) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

> La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.24) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

